

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Caliban Top
Code du produit	: CH 133 1177
Type de formulation	: Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Matière active	: 6 % AMIDOSULFURON 0.83 % IODOSULFURON-METHYL-SODIUM 6.67 % MEFENPYR-DIETHYL 14 % PROPOXYCARBAZONE-NA
Numéro d'A.M.M.	: 9810P/B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur :

CHEMINOVA A/S  
P.O. Box 9  
DK-7620 Lemvig  
Danemark

Distributeur :**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Kaolin	(n° CAS) 1332-58-7 (Numéro CE) -310-194-1	28	Aucun
Sodium alkylnaphthalene sulphonate-formaldehyde condensate	(n° CAS) 577773-56-9	15	Eye Irrit. 2, H319
Hydrocarbons, C10C13, aromatics, < 1% naphthalene	(n° CAS) 922-153-0 (N° REACH) 012119451097-39	7	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Mefenpyr-diethyl	(n° CAS) 135590-91-9 (Numéro CE) - (Numéro index) -	7	Aquatic Chronic 2, H411
Aromatic hydrocarbons, C1013 reaction products with branched nonene, sulfonated, sodium salts	(n° CAS) 1258274-08-6 (N° REACH) 01-2119980591-31	2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Irritation.
Risques	: Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique n'est connu pour une exposition à ce produit. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition est celui d'un produit chimique général et devrait s'orienter vers le contrôle des symptômes et de la condition.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: les oxydes d'azote, le chlorure hydrogène, le iodure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre et des composés organiques chlorés et iodés divers.
-------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
---	--

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Éviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.
- Protéger contre le gel.
- Classe de stockage : 13 (TRGS 510) : non combustible corps solide.
- Température de stockage recommandée : Stocker au-dessus de 0 °C et au-dessous de 35 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Herbicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

A notre connaissance, des limites d'exposition personnelles n'ont pas été déterminées pour les substances actives de ce produit. Une limite d'exposition de 10 mg/m<sup>3</sup> (8-hr TWA) est recommandée pour d'autres sulfonilurées.

<b>Kaolin (1332-58-7)</b>	
ACGIH (USA) TLV - 2015	2 mg/m <sup>3</sup> , fraction respirable de l'aérosol
OSHA (USA) PEL - 2015	15 mg/m <sup>3</sup> , poussière totale 5 mg/m <sup>3</sup> , fraction respirable
EU, 2000/39/EC as amended - 2009	Non établi
Germany, MAK HSE (UK) WEL - 2011	2mg/m <sup>3</sup> , poussière respirable

<b>Aromatic hydrocarbons (1258274-08-6)</b>	
100 ppm d'hydrocarbures totaux est recommandé.	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
- Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.
- Equipement de protection individuelle :
- 



- Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).
- Épaisseur du matériau recommandée: = 0,11 mm  
 Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes.
- Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.
- Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires	: Utiliser un filtre respiratoire perdu (DIN EN 149) avec filtre FFP2.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Désagréable.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Solution à 1% dans l'eau: 9,1 à 20°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Hydrocarbones aromatiques: 160 – 220 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément (EEC A.16)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: La substance n'est pas inflammable (EEC A.10).
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 590 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: il n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

#### 10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Caliban Top	
DL <sub>50</sub> orale rat	> 2000 mg/kg
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 2000 mg/kg

Irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Corrosivité : Non classé

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Caliban Top	
CL <sub>50</sub> poissons ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	28,3 mg/l ( 96h)
CE <sub>50</sub> Daphnia ( <i>Daphnia magna</i> )	39,5 mg/l (48h)
Cl <sub>50</sub> Algues ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )	20,6 mg/l (72h )

Caliban Top	
CL <sub>50</sub> vers de terre ( <i>Eisenia fetida</i> )	1057 mg/kg sol sec
DL <sub>50</sub> orale abeilles mellifères ( <i>Apis mellifera</i> )	505 µg/abeille (48h)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les valeurs fournies concernent les substances actives
Pas facilement biodégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les **hydrocarbures aromatiques** ont un potentiel pour se bioaccumuler si une exposition continue est maintenue. La plupart des composants peuvent être métabolisés par de nombreux organismes. Les facteurs de bioaccumulation (BCFs) de certains des composants principaux sont de 1200 – 2300 par modèle de calcul.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3077

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PROPOXYCARBAZONE-NA)

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PROPOXYCARBAZONE-NA)

Description document de transport : UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PROPOXYCARBAZONE-NA), 9, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Étiquettes de danger (ONU) : 9



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III (Matières faiblement dangereuses)

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Étiquettes de danger :



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification (ONU) : M7

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A,S-F

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.